

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2025

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET C. DESROUSSEAUX JM. DELANNOY H. DUMOULIN B. MERESSE H. LEDOUX L. BLONDEAU MP. THUILLET C. MERCIER B. LE MAIGNENT C. RIFF A. MALABOEUF JC. REZIGA V. PORQUET

Etaient excusés : L. PHILIPPE A. AIT BAH A. MONTAY D. RAMEZ S. PIROTTE I. PLOUVIER A. DEVEMY (arrivée point 5) C. GRAND S. SPOTO S. GLINEUR F. COQUELET

Procurations respectives à : C. MERCIER JM. DELANNOY L. BLONDEAU B. MERESSE C. COLLET P. BAUDRIN G. COLLET H. LEDOUX C. RIFF

I. COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

Adopté à l'unanimité

II. AFFILIATION AU CENTRE DE GESTION DU NORD – SYNDICAT MIXTE DES PORTS INTÉRIEURS DU CANAL SEINE-NORD EUROPE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la demande d'affiliation au CDG du Nord du syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe.

L'assemblé délibérante, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'affiliation au CDG du Nord du syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe.

III. DBM 2025/4 -2

DM 2025/04		
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		€
2158 – 020 AG – op 772	Matériel de consultation médicale	5 300,00
2188 – 020 BD – op 765	Plan mairie	-5 000,00
2188 – 020 BD – op 766	Plan écoles	-5 000,00
2188 – 020 BD – op 765	Plans des bâtiments communaux	15 500,00
16871 – 01	Travaux complexe sportif	-814 000,00
2313 – 020 BD – op 713	Travaux complexe sportif	814 000,00
21312 – 213 BE – op 762	Dortoir école	-7 700,00
21321 – 020 BD – op 736	Achat de deux maisons	-3 100,00
TOTAL		00,00

Adoptée à l'unanimité

IV. ADHÉSION DE LA COMMUNE DE MAING À LA CENTRALE D'ACHATS DU SYNDICAT MIXTE NORD – PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE

La commune de Maing porte le projet de sécurisation de son système d'information. Dans ce cadre, elle a entrepris des démarches de consultation en vue de mettre en œuvre les marchés publics nécessaires et les mieux adaptés à ses besoins.

De son côté, le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59 62) développe une offre de services à destination des collectivités du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que de leurs établissements publics, dans le cadre de ses compétences en matière de numérique. Ces services privilégient le recours au réseau public de fibre optique que le Syndicat mixte a déployé et que les EPCI ont contribué à financer, car il permet le développement d'infrastructures de qualité, sécurisées et pérennes. Pour ce faire, le Syndicat mixte s'est constitué en centrale d'achats en janvier 2022, qui pourra intervenir en tant que grossiste ou intermédiaire, et prévoit d'offrir des services, prestations et fournitures dans les domaines suivants :

Services numériques essentiels pour les collectivités (« Mairie Connectée ») ;

Prestations de vidéoprotection ;

Services de télécommunications et communications électroniques.

Le Syndicat mixte a par ailleurs lancé l'expérimentation d'un réseau public LoRa pour l'Internet des Objets.

En ce qui concerne plus précisément les services numériques essentiels « Mairie Connectée », ceux-ci ne se limitent pas à la simple fourniture de services. Ils prévoient également l'intervention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale par la signature d'une convention tripartite. Ce dernier accompagnera les bénéficiaires dans la mise en œuvre de ces services afin de garantir leur bonne appropriation et la meilleure adaptation aux besoins de la collectivité.

L'adhésion à la centrale d'achats permettra de bénéficier de ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passés.

L'acheteur qui a recours à une centrale d'achats est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.

Eu égard au périmètre de la centrale d'achats, qui couvre les départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'économie d'échelle liée à la mutualisation des besoins permettra de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le recours aux marchés de la centrale d'achats n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière. L'adhérent n'a aucune obligation de recourir aux marchés qui n'ont pas été spécifiquement conclus pour lui et à sa demande par la centrale d'achats.

Vu les articles L.2113-2 et suivants du Code de la commande publique ;

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 ;

Considérant l'intérêt que pourrait représenter le recours aux marchés passés par la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 en matière de services numériques, pour l'économie des ressources de la commune de Maing en matière de passation des marchés publics, pour le bénéfice de l'expertise apportée par le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique et pour l'amélioration des tarifs que permet la mutualisation des achats ;

À l'unanimité, le Conseil municipal

- DÉCIDE de l'adhésion de la commune de Maing à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, au titre des prestations, services et fournitures que ladite centrale d'achats pourra offrir, notamment pour la mise en œuvre des éléments essentiels en termes de sécurité informatique.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats.

V. CONVENTION POUR L'ENLÈVEMENT, LE GARDIENNAGE ET LA RESTITUTION DES VÉHICULES SUR LA COMMUNE DE MAING

Le maire indique que la commune ne dispose plus de convention pour l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des véhicules sur la commune de Maing, ce qui pose problème en cas de besoin d'intervention dans ces différents domaines. Il propose de contractualiser avec la SARL Garage BURNY à Saint-Saulve qui est agréée fourrière automobile.

Adopté à l'unanimité

M. Réziga : quel est le but d'une telle convention ?

M. le Maire : c'est pour pouvoir intervenir en cas de véhicules ventouses afin de pouvoir les faire enlever.

Mme Collet : Il y a des véhicules qui restent longtemps sans bouger, bien plus longtemps que les 7 jours réglementaires.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Néant